

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 14 Février (14/02/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 08 février, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, **Adjoint,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, M. André LENFANT, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoint,**

Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. BOUSQUET), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. REDON), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. MOTHEs), Mme Carine NICODEME (représentée par M. GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint,**

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Gérard VALLES, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. Abdelkader SELAM est nommé secrétaire de séance.

M. GUILLAMAT ne prend pas part au vote.

PATRIMOINE COMMUNAL

02 – 14 février 2013

CESSION A LA SCI BELY D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE DL N° 443 SISE LA DEROCADE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Considérant que les pompes funèbres BELY occupent un local 46 Avenue du Chasselas.



Considérant qu'une partie de la parcelle DL n° 443 (document d'arpentage en cours d'établissement) représente un intérêt pour le futur acquéreur.

Considérant la promesse d'achat dressée par la SCI BELY reçue à la Mairie le 16 janvier 2013.

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la vente d'une partie de la parcelle cadastrée section DL n° 443 d'une superficie d'environ 540 m² pour un montant de 100 000 €uros à la SCI BELY.

DIT que le prix de 100 000 €uros sera versé intégralement le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

DIT que l'acquéreur s'acquittera des frais d'acte.

DIT que l'acte de vente pourra être dressé des lors que les conditions suspensives soulevées par l'acheteur auront été remplies, à savoir :

- Obtention de l'accord de la Mairie,
- Obtention de l'accord de la Préfecture,
- Obtention d'habilitation de gestion de chambre funéraire de la Préfecture.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte y afférent.

Pour copie conforme

Moissac le 15 février 2013

Le Maire,


Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :